



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Secrétariat d'Etat chargé de la Santé

*chef de mission
2010
XD*

La Secrétaire d'Etat

N/Réf. : SCOP D.11008436 CDB/DDC

Paris, le 16 MAI 2011

Cher Monsieur le contrôleur général,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite que vous avez effectuée du 30 mars au 2 avril 2010 au centre hospitalier Sainte-Marie de Nice (Alpes-Maritimes), établissement de santé privé géré par l'association hospitalière Sainte-Marie dont le siège est situé à Chamalières (Puy de Dôme).

Votre rapport fait état de difficultés importantes d'organisation et de fonctionnement dont vous soulignez le retentissement sur la qualité des soins dispensés aux patients et le respect de leurs droits fondamentaux.

Ces dysfonctionnements ont également été signalés par le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui a été remis en octobre 2010 à la ministre de la santé et des sports.

A la suite de ce rapport la directrice générale de l'offre de soins a réuni les deux directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) d'Auvergne et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le président du conseil d'administration de l'association gestionnaire du centre hospitalier, pour leur présenter les constats et recommandations de ce rapport et leur demander d'examiner toutes les solutions utiles pour faire cesser dans les plus brefs délais les désordres constatés.

Plusieurs mesures correctrices ont alors été engagées.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75921 PARIS cedex 19

Début 2011, l'ARS de Provence-Alpes-Côte-d'Azur a précisé par courrier à l'association Sainte-Marie les transformations à conduire. Elles concernent principalement l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la construction d'une politique managériale dynamique, la rénovation des installations, le respect des droits des malades, la clarification des procédures, l'élaboration du projet d'établissement et du projet médical.

Un calendrier a été élaboré et un premier point d'étape a été fait sur les mesures en cours avec les dirigeants de l'association et de l'établissement.

Par ailleurs, un comité de pilotage a été constitué au niveau de l'ARS afin de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'IGAS. Le directeur général de l'ARS a fixé un délai de six mois pour remédier aux principaux dysfonctionnements constatés et faire éventuellement évoluer le périmètre et le partage des autorisations d'activités au-delà de ce délai.

Une action d'information et de communication a été conduite par l'association Sainte-Marie auprès du personnel d'encadrement du centre hospitalier Sainte-Marie et une large diffusion du rapport de l'IGAS a été décidée afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté locale.

Compte tenu de l'importance des enjeux, un renforcement de l'équipe de direction du centre hospitalier Sainte-Marie a été prévu pour mener à bien les transformations nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le contrôleur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,



Nora BERRA